

Calendrier des paiements des pensions/retraites pour 2025

Mois dû	CNAV	Agirc-Arrco	Retraites de l'État	CNRACL	MSA	Carsat Alsace-Moselle
Janvier 2025	7 février	2 janvier	30 janvier	29 janvier	7 février	2 janvier
Février 2025	7 mars	3 février	27 février	26 février	7 mars	3 février
Mars 2025	9 avril	3 mars	28 mars	27 mars	9 avril	3 mars
Avril 2025	9 mai	1er avril	29 avril	28 avril	9 mai	1er avril
Mai 2025	6 juin	2 mai	29 mai	27 mai	6 juin	2 mai
Juin 2025	9 juillet	2 juin	27 juin	26 juin	9 juillet	2 juin
Juillet 2025	8 août	1er juillet	30 juillet	29 juillet	8 août	1er juillet
Août 2025	9 sept	1er août	28 août	27 août	9 sept	1er août
Septembre 2025	9 octobre	1er septembre	29 sept	26 sept	9 oct	1er sept
Octobre 2025	7 novembre	1er octobre	30 oct	29 oct	7 nov	1er octobre
Novembre 2025	9 décembre	3 novembre	27 nov	26 nov	9 déc	3 novembre
Décembre 2025	9 janvier 2026	1er décembre	23 déc	24 déc	9 janvier 2026	1er décembre



La **CNAV** La Caisse nationale d'assurance vieillesse est un organisme français de sécurité sociale qui gère la retraite de base des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des contractuels de droit public et des artistes-auteurs, ainsi que la retraite complémentaire des travailleurs indépendants. En 2020, cela représente 21,4 millions d'actifs et 14,7 millions de retraités, pour un montant de dépenses de 144,3 milliards d'euros.



AGIRC-ARRCO gère la retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services, complète la retraite obligatoire de base, versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour le régime général, ou par la Mutualité sociale agricole pour les salariés agricoles.



Le « **Services des Retraites de l'Etat** » gère La retraite des Fonctionnaires de l'Etat, magistrats et militaires. Type de régime : Régime de base statutaire des pensions civiles et militaires de retraite de l'Etat.



La « **CNRACL** » Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, gère La retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers



La **MSA** (Mutualité sociale agricole) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles) employeurs de main-d'oeuvre.



La **Carsat** (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – Alsace-Moselle) est un organisme de Sécurité sociale, qui remplit trois grandes missions de service public pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite : la préparation et le paiement de la retraite, la prévention et la tarification des risques professionnels, l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté."